CMCAS BEARN BIGORRE



CAISSE D'ACTION SOCIALE du personnel des Industries Electrique et Gazière du Béarn et de la Bigorre

Bizanos, le 14 octobre 2024,

Cher(e) Collègue,

Les Mercredis pour Tarbes, Argeles et les Samedis à la neige pour Pau sont depuis toujours des moments incontournables pour notre CMCAS et les jeunes. Emancipation, rencontres, plaisirs, voici tous les ingrédients de cette activité portée par les collègues bénévoles dans le cadre du PAR et du POUR.

Pour le bon fonctionnement de l'activité, il est nécessaire que votre enfant soit assidu afin d'assurer une bonne cohésion et une progression homogène du groupe.

A noter:

- * Inscription pour les jeunes de 6 à moins de 18 ans. Possibilité de devenir accompagnateur à 18 ans
- * Paiement des 5 premières sorties de la saison à l'inscription au coefficient social.

Pour info, les sorties supplémentaires seront facturées en fin de saison et un remboursement sera effectué si nous ne pouvons pas faire à minima 5 sorties

★ Signaler impérativement la non-participation de votre enfant à la sortie auprès de votre CMCAS au
05.59.72.88.00

- Le lundi avant 12h00 pour les Mercredis d'ARGELES
- Le lundi avant 12h00 pour les Mercredis de TARBES
- Le mercredi avant 12h00 pour les Samedis de PAU et OLORON

Merci de transmettre à la CMCAS ou au correspondant de votre SLV :

- le formulaire d'inscription complété
- le règlement des 5 premières sorties par chèque ou en ligne
- <u>l'attestation d'assurance à fournir</u> (pour rappel, une assurance ANCAV TT est disponible à la CMCAS, elle couvre les activités loisirs individuelles ou familles et propose des tarifs réduits chez plusieurs partenaires. Renseignez-vous auprès de vos SLV ou à la CMCAS)
- le formulaire de droit à l'image et renseignement médical
- Pour le prêt des skis et bâtons, 2 chèques distincts (1 pour le prêt au coefficient et 1 pour la caution d'un montant de 50€, non encaissé et restitué à la fin de la saison)

Les premières sorties seront prévues dès que la neige sera au rendez-vous. Vous serez informés ultérieurement de la date de la première sortie ainsi que du jour et du lieu de la remise des skis.

Nous espérons retrouver votre enfant très vite pour dévaler avec nous les pentes enneigées des Pyrénées et nous lui souhaitons une très bonne saison de sport d'hiver.

Bien amicalement,

Le Président de la CMCAS Béarn Bigorre

Jean Maurice DARBOUCABE



<u>ENFANT</u>	DISTRIBUTION MATERIEL						
Nom prénom de l'agent :	Mardi 26 novembre de 17h30 à 18h30 Salle 411 Rue de la Cartoucherie à TARBES						
Nom prénom de l'enfant :	Je désire que la CMCAS me prête des skis et des						
Date de naissance : SLV :	<u>bâtons</u>						
Tel://ou///	☐ oui ☐ non						
Adresse:	Taille de l'enfant :						
Mail:	Hauteur mesurée du coude au sol le bras le long						
Prendra le Bus à :	du corps :cm (Nécessaire pour les bâtons)						
Niveau de ski :□ débutant							
□autre (couleur de piste où l'enfant est à l'aise) :	POUR LES ENFANTS EXTERIEURS Nom de l'agent IEG référent :						
Prêt de skis et Je, soussigné(e),, m'engage prêtés, aux dates qui vous seront communiquées en fin de En outre, si je rends le matériel en retard je m'engage restitution (réparation, fartage). Dans le cas contraire, j'autorise la CMCAS à encaisser le ch Signature	ge à restituer les skis et bâtons qui m'ont été e saison. e à le remettre moi-même en état avant sa èque de caution.						
Assuran	ce						
Une assurance Responsabilité Civile ou extra-scolaire e En cas d'accident de votre enfant et d'évacuation sur l seront communiquées aux services de secours de la sta à vérifier que votre contrat d'assurance couvre le seco	es pistes, les coordonnées de votre assurance tion pour la prise en charge financière. Pensez						
Compagnie d'assurance :							
N°de contrat : Téléphor	ne:						

<u>ATTENTION</u>: joindre OBLIGATOIREMENT une photocopie de l'ATTESTATION d'ASSURANCE.



MERCREDI A LA NEIGE DE TARBES

SAISON 2024/2025

	Droit à	l'image	
Je soussigné(e)			
père - mère - tuteur de l'enfa	nt,		
dans le cadre de la mise en	ligne sur les sites in	tranet et inter	rnet de la CCAS (www.ccas.fr) et de apier, réseaux sociaux, de photos et
☐ autorise expressément ni autres formalités pre☐ n'autorise pas l'utilisat	éalables		ans limitation de durée,
Pour valoir ce que de droit	Fait le :/:	20	Signature:
Feu	ıille de rensei	gnement	médical
NOM et Prénom de l'enfant :			
Actuellement votre enfant sui	t-il un traitement ?	□Oui	□: Non
Si oui, lequel ?			
impérativement l'ordonnanc	e en cours de validi	té (moins de	ctivité, n'oubliez pas de joindre 6 mois) ainsi que les médicaments enfant, accompagnés de la notice
Contre-indications ou restricti	ons médicales		
Indiquez ici les difficultés ac accidents, hospitalisations, op			t en précisant les dates (maladies, .).
•		☐ Médicamer ☐ Autres (pré	nteuses cisez) :
Votre enfant porte-t-il des lur	nettes, des lentilles, c	les prothèses a	auditives, appareil dentaire?
Précisez :			

En cas de traitement occasionnel, merci de le remettre au responsable du groupe le jour de l'activité.



MERCREDI A LA NEIGE DE TARBES

SAISON 2024/2025

MODALITES PRATIQUES MERCREDIS A LA NEIGE

L'inscription à l'activité est un engagement sur toute la saison afin que votre enfant progresse avec l'ensemble du groupe. Cela implique donc une présence à toutes les sorties.

En cas d'empêchement exceptionnel, merci de prévenir impérativement la CMCAS BEARN BIGORRE Par téléphone : 05 59 72 88 00

au plus tard le <u>lundi</u> avant 12h00

Si la CMCAS n'est pas prévenue, la sortie vous sera facturée.

REGLEMENT de la PARTICIPATION à l'ACTIVITE

Votre participation financière est déterminée par votre coefficient social, calculé à partir de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023. Elle comprend le transport en bus, le forfait ski, les cours de ski débutants et le goûter.

Les « EXTERIEURS » et leurs REFERENTS

L'agent Ouvrant Droit dont l'enfant participe à l'activité peut parrainer un invité appelé « extérieur » en complément de sa participation financière, l'extérieur s'acquittera d'une cotisation annuelle de 20 € pour le règlement de la carte adhérent.

L'agent référent devra assurer la transmission de l'information à son « invité ».

POUR LES ADULTES NON-ACCOMPAGNATEURS:

- Tarif transport en bus : 10 euros (dans l'éventualité de places disponibles)
- L'adulte achètera personnellement son forfait à la billetterie de la station

			Partic	ipation	Pour 5	Pour 5 sorties MERCREDIS À LA NEIGE Tarbes								
Inf à 5000	5001 à 7500	7501 à 10000	10001 à 12500	12501 à 15000	15001 à 17500	17501 à 20000	20001 à 22500	22501 à 25000	25001 à 27500	27501 à 30000	30001 à 32500	32501 à 35999	Sup à 36000	Ext
31 €	50€	59€	69€	74 €	79€	83 €	86 €	89€	91 €	92 €	93 €	94 €	95 €	130 €
		Parti	cipatio	n par s	ortie su	ıpplém	entaire	MERCE	REDIS À	LA NE	IGE Ta	rbes		
6,20 €	10,00€	11,80 €	13,80 €	14,80 €	15,80 €	16,60 €	17,20 €	17,80 €	18,20 €	18,40 €	18,60 €	18,80 €	19,00 €	26,00€

PRET DE SKI ET BATONS POUR LA SAISON AUX INSCRITS A L'ACTIVITE

Possibilité de prêt de ski + bâtons auprès de la CMCAS (à préciser sur le bulletin d'inscription).

Un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la CMCAS BEARN BIGORRE sera demandé pour la location de chaque paire de ski. Ce matériel devra être rendu en fin de saison à une date précise qui vous sera annoncée. Si le matériel est rendu après la date annoncée, il devra être remis en état de restitution (fartage, réparations).

Prêt de matériel aux OD et AD au coefficient social														
Inférieur à 5000	5001 à 7500	7501 à 10000	10001 à 12500	12501 à 15000	15001 à 17500	17501 à 20000	20001 à 22500	22501 à 25000	25001 à 27500	27501 à 30000	30001 à 32500	32501 à 35999	Sup à 36000	Ext
9€	19 €	24 €	29 €	31 €	35 €	36 €	38 €	40 €	40 €	41 €	42 €	42 €	43 €	50 €



MERCREDI A LA NEIGE DE TARBES

SAISON 2024/2025

MODALITES PRATIQUES:

Attention! JOURNEE DE SKI A LA STATION DE LUZ ARDIDEN

nouveaux lieux, nouveaux arrêts

HORAIRES & ARRETS DU BUS

POUR LES ENFANTS DE BAGNERES : le ramassage s'effectuera à Tarbes ou à Lourdes selon vos possibilités

DEPART DU BUS	RETOUR
12h20 : TARBES Zone de Bastillac	18h30 : LOURDES Lieu à définir
12h45 : LOURDES Lieu à définir	19h : Arrivée à TARBES Zone de Bastillac

TENUE VESTIMENTAIRE

Habiller les enfants de vêtements chauds, imperméables et adaptés à l'environnement montagnard (pas de gants en laine!). Vérifier AVEC votre enfant qu'il part avec toutes ses affaires : skis, bâtons, chaussures, gants, masque de ski (vérifier le niveau de protection solaire), casque, crème solaire ;

Le casque et le masque de ski sont obligatoires sur les pistes pour les enfants.

COURS DE SKI POUR LES DEBUTANTS

Dans le cadre de l'activité « Mercredis à la neige », la CMCAS réserve 2h de cours de ski, pendant les 5 premiers mercredis, avec des moniteurs de l'ESF (Ecole du Ski Français), pour les enfants débutants qui n'ont jamais skié. (Niveau à préciser sur le bulletin d'inscription).

Nous insistons sur le fait que l'assiduité de l'enfant aux séances consécutives est nécessaire à sa progression et à la bonne gestion du groupe des débutants par les bénévoles.

CASSE-CROÛTE et APPORTS ENERGETIQUES

Un mercredi à la neige est une activité physique relativement intense, en altitude et avec des températures souvent froides. La dépense d'énergie est importante et l'alimentation tout au long de la journée doit être équilibrée et suffisamment calorique.

La prise du repas « casse-croûte » est autorisée dans le bus lors du trajet aller.

Donnez à vos enfants de la nourriture facile à manger et à boire qui ne risque pas de tâcher le bus. Pas de boisson dans des cannettes métalliques, privilégiez la gourde.

RAPPEL: Un goûter est prévu en fin d'après-midi.